



Gratuité de traduction lors de soins hospitaliers hors canton.

Sans vouloir remettre en question le système et la volonté de notre Canton dans les rapprochements inter-cantonaux d'hôpitaux ou de cliniques, je m'interroge. Les patients-es n'ayant pas vraiment la possibilité de choisir, ce sera le médecin traitant qui lui prescrira les soins spécialisés hors des structures hospitalières de notre Canton. Cette situation provoque déjà en soi une forme de stress pour les patients-es qui vont se retrouver hors de leurs environnements familiaux et éloignés-es de leur domicile et de leur famille. Comme l'on peut s'y attendre, cette inquiétude peut être encore renforcée par le fait de devoir, de savoir ou de pouvoir s'exprimer dans une autre langue si les soins sont prodigués dans un canton germanophone. On souhaiterait plutôt une forme d'accompagnement linguistique de la part des structures hospitalières. Ceci dans l'intérêt des soins prodigués aux patients-es mais aussi pour favoriser une relation de confiance entre ceux-ci et le personnel hospitalier. Quelques exemples et certaines expériences tentent à faire penser que ce n'est pas toujours le cas. J'en veux pour preuve la dernière interpellation d'une jurassienne qui m'a fait part de son souci. Souci confirmé par d'autres exemples qui corroborent ce dysfonctionnement, soit :

- Inquiète de pouvoir se faire comprendre lors d'exams médicaux à une Clinique privée de Bâle, celle-ci s'est faite accompagnée par une voisine qui maîtrisait la langue allemande. La traduction en fut ainsi facilitée puisque le personnel de l'unité hospitalière ne s'exprimait pas en français. Mais lors des consultations suivantes, la patiente se retrouvant seule, la situation se compliqua rapidement. La communication étant pénible, un climat de stress s'installa. Rendant même difficiles certains examens, comme par exemple le positionnement du patient dans le scanner nucléaire. Sans l'aide providentielle d'une technicienne de surfaces qui se trouvait à proximité du laboratoire, la séance se serait certainement terminée en « queue de poisson ». Le personnel hospitalier manifestant même des signes d'agacement. Mais les obstacles ne s'arrêtent pas là puisque quelques jours plus tard, la patiente a reçu par courrier postal les résultats du laboratoire rédigés tout en allemand. L'obligeant ainsi à demander une consultation chez son médecin traitant (payante de toute évidence) pour une traduction adéquate du document.
- **Cerise sur le gâteau - Finalement afin de trouver une solution pour la suite du traitement, l'unité hospitalière proposa à notre patiente complètement désabusée les services d'un traducteur (professionnel) au prix de CHF 35.00 par heure. A la charge de la patiente et non remboursé par les caisses-maladie bien entendu.**

Nos questions au Gouvernement :

- Le Gouvernement connaît-il ou connaissait-il cette situation ?
- Remontera-t-il ce souci de dysfonctionnement aux structures hospitalières concernées ?
- Mettra-t-il en place un système qui permette aux patients-es déjà affectés-es dans leur santé de ne pas se soucier de ce problème de communication (traduction) lors de leurs consultations ou hospitalisations ?
- Peut-on aussi admettre que le cas de figure inverse – patients-es des cantons voisins pris en charge par l'Hôpital du Jura - bénéficient de cette mesure ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delimant 23.03.2016

Pour le Groupe socialiste
Nicolas Maître